



# PCI CANADA – PRATIQUES RECOMMANDÉES

## Les jouets dans les milieux de soins

PCI Canada a rédigé ce document à la lumière des meilleures données probantes disponibles au moment de sa publication dans le but de fournir des conseils aux professionnels de la prévention et du contrôle des infections. La responsabilité de l'application et de l'utilisation de ce document appartient à l'utilisateur. PCI Canada n'assume aucune responsabilité liée à l'application ou à l'utilisation de ce document.

**PRÉPARÉ PAR LE**  
**Groupe d'intérêt des soins**  
**pédiatriques et néonataux**  
**de PCI Canada**  
**novembre 2011, juillet 2016,**  
**novembre 2022**

Les jouets dont il est question dans le présent document comprennent les poupées, les jeux, les livres, les casse-têtes, les cartes, le matériel d'art plastique, les appareils électroniques et les jouets et poupées pédagogiques, ainsi que les jouets procurés/recommandés pour aider à fournir des traitements (p. ex., aides thérapeutiques).

Les patients, leurs frères et sœurs et les familles devraient avoir accès à des jouets et à des équipements de jeu propres et sécuritaires dans les milieux de soins de santé. Les jouets peuvent être des réservoirs de microorganismes pathogènes se retrouvant potentiellement dans la salive, les sécrétions respiratoires, les selles ou d'autres liquides corporels<sup>1-4</sup>. Les travailleurs de la santé doivent décider si les bienfaits d'un environnement où les patients peuvent librement interagir, partager des jouets et exercer leurs habiletés sociales l'emportent sur les risques de contracter des infections.

**Personnel visé :** Les travailleurs de la santé qui utilisent des jouets dans le cadre de leur travail et les professionnels du contrôle des infections dans les milieux où des soins sont fournis à des patients hospitalisés ou en externe et où des jouets, des jeux ou des objets semblables peuvent leur être fournis, y compris les établissements de soins actifs, les centres de réadaptation et les bureaux/cliniques de soins de première ligne.

### Pratiques de prévention et de contrôle des infections recommandées pour les jouets

#### 1. L'hygiène des mains

- Avant et après l'utilisation des jouets ou de l'équipement de jeu (p. ex., maisonnette, structure à grimper), on devrait encourager ou aider les enfants à se laver les mains avec une solution à base d'alcool pour les mains (SBAM) ou du savon et de l'eau (quand elles sont visiblement souillées).
- Dans les salles servant au jeu, les patients devraient avoir accès à la SBAM, ainsi qu'à un lavabo pour le lavage des mains avec du savon liquide et une distributrice de serviettes en papier.
- L'hygiène des mains assurée avec la SBAM doit être supervisée par les aidants ou le personnel désignés (selon le cas).

## 2. Le matériel / la conception des jouets

- Le choix des jouets devrait se fonder sur les lignes directrices<sup>6</sup> et les règlements<sup>7</sup> de Santé Canada. Les jouets devraient être non poreux, avoir une surface lisse sans texture et pouvoir subir des processus rigoureux de nettoyage mécanique et de désinfection.
- Les jouets à partager doivent pouvoir subir le nettoyage et la désinfection. Les jouets non nettoyables doivent être réservés à un seul enfant.
- Les jouets de bain qui retiennent l'eau ne devraient **pas** être utilisés.
- On devrait éviter d'utiliser des articles qui ne peuvent pas subir le nettoyage et la désinfection (p. ex., casse-têtes, livres, animaux de compagnie/compassion motorisés<sup>8</sup>). Leur utilisation devrait se fonder sur une évaluation des risques menée par l'établissement. S'il est décidé de les utiliser, l'hygiène des mains des patients est à assurer avant et après qu'ils les ont manipulés.
- Dons de jouets :
  - Le jouet devrait être neuf et dans son emballage d'origine.
  - S'il s'agit d'un jouet en peluche ou en tissu, l'étiquette du fabricant ou du magasin devrait y être fixée.
  - Le jouet devrait servir à un seul patient. Le patient qui reçoit son congé devrait l'emporter chez lui, ou le jouet devrait être éliminé après usage.
  - Le jouet devrait satisfaire aux critères pour le matériel et la conception des jouets (voir ci-dessus).
  - Le jouet devrait être éliminé s'il apparaît dans la liste la plus récente des produits rappelés de Santé Canada.
- Bulles : Dans le cas de bulles servant au jeu ou à d'autres fins thérapeutiques, chaque patient devrait recevoir son propre contenant de liquide et sa propre tige à anneau à ne pas partager avec d'autres patients. On devrait demander aux patients de ne pas souffler dans l'anneau pour produire les bulles, mais plutôt d'agiter la tige.
- Matériel d'art plastique :
  - Les fournitures à partager (p. ex., bouteilles de colle, ciseaux) devraient être nettoyées et désinfectées avant de servir à un prochain patient.
  - Le matériel non réutilisable (p. ex., perles, papier, peinture) devrait être fourni aux patients individuellement. Le matériel restant pourrait être éliminé.
- Ne pas utiliser des aliments ou d'autres articles qui présentent un risque d'étouffement ou d'autres risques (p. ex., terreau, billes de styromousse, articles qu'on pourrait confondre avec de la nourriture ou qui pourraient permettre la croissance de microbes).

## 3. Fréquence et responsabilité du nettoyage et de la désinfection des jouets :

- Jouets apportés de la maison :
  - On devrait encourager les aidants désignés à apporter un petit nombre de jouets provenant de chez le patient. Ces jouets devraient être rangés dans un contenant nettoyable, rangé près du lit du patient et portant le nom du patient.
  - Les jouets que le patient apporte de chez lui ne sont pas à partager. Ils devraient être nettoyés et désinfectés selon un horaire régulier et lorsqu'ils sont visiblement souillés.

- Si un jouet personnel est visiblement souillé, les parents devraient en assurer le nettoyage et la désinfection, ou l'apporter chez eux (et ne pas le rapporter au milieu de soins), ou l'éliminer s'il n'est pas possible de le nettoyer et de le désinfecter.
- On devrait avoir des procédures écrites qui indiquent la fréquence et les méthodes de la désinfection des jouets et qui traitent des questions suivantes :
  - Le nettoyage et la désinfection des jouets devraient être des responsabilités assignées.
  - Les jouets qui appartiennent à l'établissement ou à l'organisme devraient être nettoyés et désinfectés avant de servir à un prochain utilisateur.
  - Les personnes responsables du nettoyage et de la désinfection des jouets appartenant à l'unité ou à l'établissement devraient recevoir une formation au moment de l'orientation (p. ex., avant l'assignation de tâches) et de façon générale en fonction des besoins (p. ex., après des modifications au protocole de nettoyage/désinfection).
  - Les jouets utilisés ou rangés dans les chambres de patients individuelles devraient être nettoyés, à tout le moins, lorsqu'ils sont visiblement souillés; une fois par semaine (nettoyage de routine); et lorsqu'ils sont remis en rotation pour servir aux patients.
  - Les jouets que les patients ont portés à leur bouche devraient être nettoyés et désinfectés aussitôt que possible après usage.
  - Pour ce qui est des patients visés par des précautions additionnelles, les jouets devraient être réservés à l'usage d'un seul patient et subir le nettoyage et la désinfection plus fréquemment. La fréquence du nettoyage et de la désinfection est à déterminer en fonction du type de précaution additionnelle et/ou de l'agent pathogène. S'assurer que le produit désinfectant utilisé convient aux pathogènes en présence (p. ex., *Clostridioides difficile*, si présent).
- Maisonnettes, structures à grimper : Les surfaces souvent touchées de ces équipements devraient être nettoyées et désinfectées une fois par jour à tout le moins, s'ils ont été utilisés. On devrait assurer le nettoyage et la désinfection en profondeur de la maisonnette ou de la structure à grimper au complet selon un calendrier établi en fonction de la fréquence de l'utilisation et lorsqu'ils sont visiblement souillés.
- Les jeux électroniques, l'équipement vidéo et les ordinateurs partagés devraient être nettoyés conformément aux instructions du fabricant avant de servir à un prochain utilisateur. Les claviers d'ordinateur devraient être de type immersible, avoir une couverture ou être faits d'une matière pouvant subir le nettoyage et la désinfection. Ces pièces d'équipement devraient être essuyées au moment de quitter la pièce (y compris la couverture du clavier et les périphériques). Pour les patients visés par des précautions additionnelles, ces articles sont à assigner et le nettoyage est à assurer après que le patient a reçu son congé ou que les précautions additionnelles ont pris fin<sup>10</sup>.
- Les livres, les revues, les casse-têtes, les cartes et les bandes dessinées à partager devraient être en nombre limité. Si on les fournit, on devrait les remplacer régulièrement et les éliminer lorsqu'ils sont visiblement souillés. Dans le cas des patients visés par des précautions additionnelles, ces articles devraient être réservés à un seul patient ou, s'ils ne peuvent pas être nettoyés, ils devraient être éliminés ou donnés au patient qui veut les emporter à la maison.
- Les tables d'activités sensorielles devraient être nettoyées et désinfectées après qu'elles ont été vidées et avant de les remplir.
  - Idéalement, on devrait fournir aux patients des contenants individuels de matériaux à activités sensorielles, plutôt qu'une table d'activités sensorielles partagée.

- Si la table d'activités sensorielles contient du sable, il devrait s'agir de sable de jeu et il devrait être remplacé une fois par semaine.
- Si la table d'activités sensorielles contient de l'eau, il devrait s'agir d'eau potable et elle devrait être vidée et remplacée après chaque usage.
- Les jouets devraient être retirés des salles d'attente générales si un processus adéquat ne peut être établi pour assurer quotidiennement leur inspection, leur nettoyage et leur désinfection<sup>11-13</sup>.

#### 4. Rangement des jouets

- Dans les salles de jeux utilisées par plus d'un enfant, on devrait prévoir un endroit où ranger à l'écart les jouets souillés (p. ex., un contenant identifié par une étiquette ou une affiche dans lequel les enfants, les parents ou le personnel peuvent placer les jouets qui ont été utilisés ou portés à la bouche).
- Les jouets propres devraient être rangés de manière à éviter la contamination (p. ex., la poussière et les éclaboussures) et être clairement identifiés comme des jouets propres.
- Les boîtes et armoires à jouets (y compris les jouets qui proviennent du domicile du patient) devraient être faites de matériel pouvant subir le nettoyage et la désinfection. Elles devraient être vidées, nettoyées et désinfectées une fois par semaine ou lorsqu'elles sont visiblement souillées.

#### 5. Procédures pour le nettoyage et la désinfection des jouets

- Chaque fois que l'on nettoie et désinfecte les jouets, on devrait les inspecter pour vérifier s'ils sont abîmés, fêlés ou cassés, car les jouets endommagés peuvent être difficiles à nettoyer. Tout jouet abîmé, fêlé ou cassé devrait être éliminé.
- Il faut nettoyer les jouets conformément aux instructions du fabricant ou aux pratiques locales (p. ex., à l'eau chaude savonneuse) avant de les désinfecter<sup>14-16</sup>.
- Les options pour la désinfection sont :
  - Option 1 : Utiliser un lave-vaisselle ou un lave-chariot commercial homologué par la NSF qui aseptise les objets à l'eau chaude (p. ex., 82 °C pour dix secondes) ou au moyen d'une solution chimique (p. ex., chlorure à 100 ppm, ammonium quaternaire à 200 ppm).
  - Ne pas nettoyer les jouets dans un lave-vaisselle servant normalement à aseptiser la vaisselle et les couverts du service alimentaire<sup>17</sup>.
  - Option 2 : Nettoyer les jouets manuellement avant la désinfection, ou utiliser un produit combinant le nettoyant et le désinfectant. Options de produits :
    - a. un désinfectant de qualité hôpital à action faible approuvé par Santé Canada (et portant un numéro d'identification de médicament DIN)
      - respecter les recommandations du fabricant pour la dilution et la durée de contact
      - rincer à l'eau potable et sécher à l'air libre;
    - b. alcool à 70 % (pour les petits jouets peu souillés) : les essuyer à l'aide de tampons imbibés d'alcool, s'assurer que leurs surfaces demeurent humides pendant 10 minutes, puis sécher à l'air libre;
    - c. solution d'eau de Javel diluée à 1:100 avec 10 minutes de temps de contact;

- d. une solution désinfectante de qualité alimentaire pour les jouets utilisés par de très jeunes patients ou à des patients qui portent les jouets à leur bouche. Suivre les instructions du fabricant pour la dilution, l'application et la durée de contact.
- Sauf en cas d'indication contraire du fabricant, remplacer la solution désinfectante après chaque usage (p. ex., utiliser l'alcool ou la solution d'eau de Javel diluée une fois seulement, puis la remplacer).
- Les composés phénoliques ne doivent pas servir à traiter les jouets ou l'équipement destinés aux très jeunes enfants.
- Lorsqu'on utilise un désinfectant, les jouets doivent être bien rincés à l'eau potable à la suite du nettoyage et de la désinfection.
- Laisser sécher les jouets à l'air libre, d'une manière qui évite la contamination, avant de les ranger.

## 6. Vérifier et surveiller la conformité aux politiques

- Un processus d'audit devrait être mis en place pour surveiller la conformité aux politiques dans le but de prévenir encore plus les risques d'infection. L'audit peut viser les processus (p. ex., observation du processus de nettoyage et de désinfection) ou les résultats (p. ex., utilisation d'un marqueur fluorescent) pour vérifier l'efficacité du nettoyage.

## Glossaire/définitions

*Conformément à l'usage de l'Association canadienne de normalisation (CSA) :*

« DOIT » indique une exigence, c'est-à-dire une prescription que l'utilisateur doit respecter pour assurer la conformité à la norme;

« DEVRAIT » indique une exigence, c'est-à-dire une recommandation ou ce qu'il est conseillé mais non obligatoire de faire; et

« PEUT » indique une possibilité ou ce qu'il est permis de faire dans les limites de la norme, un conseil ou un énoncé facultatif.

**Personne de soutien désignée (PSD) :** Une personne de soutien désignée est une personne que le patient souhaite voir participer à ses soins et qui est désignée par le patient ou son mandataire. Il peut s'agir d'un membre de la famille, d'un ami proche ou d'un autre proche aidant. [Source : Réseau de santé Horizon (NB) – <https://horizonnb.ca/fr/patients-et-visiteurs/personne-de-soutien-designee/>]

**Désinfectant de bas niveau :** Désinfectant qui convient au traitement d'appareils médicaux non effractifs (équipement non critique) et de certaines surfaces environnementales après le nettoyage méticuleux. Les désinfectants de bas niveau éliminent la plupart des bactéries végétatives (p. ex., SARM) et certains champignons, ainsi que les virus enveloppés (lipides) (p. ex., hépatite B, C, hantavirus, VIH). Les désinfectants de bas niveau n'éliminent pas les mycobactéries (p. ex., tuberculose) ou les spores bactériennes (p. ex., *C. difficile*). Un désinfectant de bas niveau porte un numéro d'identification de médicament (DIN) attribué par Santé Canada indiquant qu'il est approuvé pour utilisation dans les hôpitaux canadiens.

## Références :

1. West K, Nyquist AC, Blair T, Berg W, Spencer S. APIC Text of Infection Control and Epidemiology, 4<sup>th</sup> ed., 2014. Chapter 42, Pediatrics. p 42:1-19.
2. Well Beings: A Guide to Health in Child Care, 3<sup>rd</sup> edition. Grenier D, Leduc D, editors: Canadian Paediatric Society; 2008.
3. Schutze GE, Willoughby RE, Committee on Infectious Diseases. *Clostridium difficile* Infection in Infants and Children. Pediatrics. 2013 [consulté 2022-11-22]; 131:196-200. Accessible au : <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/23277317/>
4. Sammons JS, Tultzis P, Zaoutis TE. *Clostridium difficile* Infection in Children. JAMA Pediatr. 2013 [consulté 2022-11-22]; 167(6):567-573. Accessible au : <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/23460123/>
5. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario), Comité consultatif provincial des maladies infectieuses. Pratiques exemplaires d'hygiène des mains dans tous les établissements de soins de santé [Internet], 4<sup>e</sup> éd. Toronto, ON : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2014 janv [consulté 2022-11-22]. Accessible au : [https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/b/2014/bp-hand-hygiene.pdf?sc\\_lang=fr](https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/b/2014/bp-hand-hygiene.pdf?sc_lang=fr)
6. Gouvernement du Canada. Sécurité des jouets [Internet], 2017 nov [consulté 2022-11-22]. Accessible au : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/securite-jouets.html>
7. Smith L, Ross R, Weihrer S. Health Canada. Canadian safety requirements for children's toys [Internet]. 2013 fév [consulté 2022-11-22]. Accessible au : [https://www.toyassociation.org/App\\_Themes/tia/pdfs/safety/TF13Seminar/HealthCanada.pdf](https://www.toyassociation.org/App_Themes/tia/pdfs/safety/TF13Seminar/HealthCanada.pdf)
8. Bradwell HL, Johnson CW, Lee J, Winnington R, Thill Serge, Jones RB. Microbial contamination and efficacy of disinfection procedures of companion robots in care homes [Internet]. PLOS One, 2020 août [consulté 2022-11-22]. Accessible au : <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0237069>
9. Gouvernement du Canada. Rappels et avis de sécurité [Internet]. 2022 oct [consulté 2022-11-22]. Accessible au : <https://recalls-rappels.canada.ca/fr>
10. PCI Canada. Pratiques recommandées – Prévention et contrôle des infections pour les appareils électroniques (TI) dans les établissements de soins de santé [Internet], 2018 janv [consulté 2022-11-22]. Accessible au : [https://ipac-canada.org/photos/custom/Members/pdf/18Jan\\_Electronic\\_Devices\\_FR\\_final\\_June%2011\\_2020.pdf](https://ipac-canada.org/photos/custom/Members/pdf/18Jan_Electronic_Devices_FR_final_June%2011_2020.pdf)
11. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario), Comité consultatif provincial des maladies infectieuses. Prévention et contrôle des infections pour la pratique en cabinet et en clinique. 1<sup>re</sup> révision. Toronto ON : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2015 avril [consulté 2022-11-22]. Accessible au [https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/b/2013/bp-clinical-office-practice.pdf?sc\\_lang=fr](https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/b/2013/bp-clinical-office-practice.pdf?sc_lang=fr)
12. Merriman E, Corwin P, Ikram R. Toys are a potential source of cross-infection in general practitioners' waiting rooms. British Journal of General Practice, 2002 fév [consulté 2022-11-22]; 52:138-140. Accessible au : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC1314220/pdf/11885823.pdf>
13. Moore DL. Société canadienne de pédiatrie, document de principes. La prévention et le contrôle des infections au cabinet du pédiatre. 2018 nov [consulté 2022-11-22]; 23(8):e176–e190. Accessible au : <https://cps.ca/fr/documents/position/la-prevention-et-le-controle-des-infections-au-cabinet-du-pediatre>

14. Hale CM, Polder JA. The ABC's of Safe and Healthy Child Care: A Handbook for Child Care Providers. Atlanta, GA: Centers for Disease Control and Prevention; 1997 [consulté 2022-11-22]. Accessible au : [https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwjX7pW94MX7AhUqkokEHbpGACQQFnoECBEQAQ&url=https%3A%2F%2Fstacks.cdc.gov%2Fview%2Fcdc%2F23148%2Fcdc\\_23148\\_DS1.pdf&usg=AOvVaw0WhnTGTHptKP0GMSBS5a7z](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwjX7pW94MX7AhUqkokEHbpGACQQFnoECBEQAQ&url=https%3A%2F%2Fstacks.cdc.gov%2Fview%2Fcdc%2F23148%2Fcdc_23148_DS1.pdf&usg=AOvVaw0WhnTGTHptKP0GMSBS5a7z)
15. American Academy of Pediatrics. Children in out-of-home child care. In: Pickering LK, Baker CJ, Kimberlin DW, Long SS, eds. Red Book: 2012 Report of the Committee on Infectious Diseases. Elk Grove Village, IL: American Academy of Pediatrics; 2012: 150-151.
16. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario), Comité consultatif provincial des maladies infectieuses. Pratiques exemplaires de nettoyage de l'environnement en vue de la prévention et du contrôle des infections dans tous les milieux de soins de santé, 3<sup>e</sup> édition. Toronto ON : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2018 avril [consulté 2022-11-22]. Accessible au : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/B/2018/bp-environmental-cleaning.pdf>
17. Loi sur la protection et la promotion de la santé. Règlement de l'Ontario 493/17 : Dépôts d'aliments. 2020 janv [consulté 2022-11-22]. Accessible au <https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/170493>

#### **Publication**

Le 20 novembre 2011

**Révision** : juillet 2016, novembre 2022

Ces recommandations de pratique ont été préparées à l'origine par le Groupe d'intérêt des soins pédiatriques et néonataux de PCI Canada et elles ont été mises à jour par le Comité des normes et des lignes directrices.

**Présidente** : Lisa Snodgrass

**Auteurs principaux** : Anne Augustin, Carmen Bentley, Suzanne Desaulniers, Melonee Eng-Chong, Connie Gittens-Webber Caroline Ivorra, Katherine Paphitis

**Annexe : Fréquences suggérées pour le nettoyage et la désinfection des jouets**

Jouet	Fréquence du nettoyage, de la désinfection ou de la lessive (selon le cas)			
	Entre chaque patient	Une fois par jour	Une fois par semaine	Si visiblement souillé
Animaux de compagnie/ compassion motorisés	X <sup>8</sup> (si l'article peut subir le nettoyage)		X <sup>8</sup> (si l'article peut subir le nettoyage)	éliminer
Jouets rangés dans une chambre de patient individuelle	X	X (si l'enfant est visé par des précautions additionnelles)	X	X
Jouets dans les espaces de jeu communs	X (préférable)	X		
Maisonnettes, structures à grimper dans les espaces de jeu communs		X		X
Appareils électroniques partagés	X			
Eau dans les tables d'activités sensorielles	X	X (après chaque utilisation)		
Sable dans les tables d'activité sensorielles	X		X	
Casse-têtes, livres, revues dans les espaces de jeu communs ou les salles d'attente*				éliminer